



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/16260
9 janvier 1984
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 6 JANVIER 1984, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN AUPRES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai pour instructions de porter à votre attention la lettre datée du 23 décembre 1983 (S/16239), qui vous a été adressée par le Représentant permanent de l'Iraq et qui contient une longue liste de communiqués militaires iraqiens.

Il est bien connu que leur seule publication ne confère aux communiqués militaires iraqiens ni véracité ni validité. Toutefois, on peut penser que les autorités iraqiennes seraient les dernières à douter de la véracité de leurs propres lettres. On est néanmoins en droit de se demander, Monsieur le Secrétaire général, pourquoi elles hésitent à accueillir votre Mission d'enquête qui, en définitive, fournirait des éléments de preuves solides touchant le contenu des documents du Conseil de sécurité qui ont déjà été distribués sur la demande de l'Iraq.

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran juge nécessaire de réitérer l'invitation qu'il vous a faite, Monsieur le Secrétaire général, d'envoyer à nouveau une mission dans les deux pays pour y établir les faits en ce qui concerne la situation et pour mettre à jour le rapport précédent.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Saïd RAJAIE KHORASSANI